

DOSSIER DE PRESSE

Acquittement pour Tentative d'assassinat
cours de la Marne à Bordeaux : notre
client est condamné pour violences ayant
entraîné une infirmité permanente



Réservé aux abonnés

Règlement de comptes sanglant en Gironde : « Les faits, rien que les faits », et les images, à la cour d'assises

Lecture 2 min

Accueil • Justice



Mes Andéol Brachanet, Julien Plouton et Niels Capeyron interviennent en défense. Leurs clients nient toute intention homicide. © Crédit photo : Guillaume Bonnaud/ « SUD OUEST »

Par Florence Moreau - fl.moreau@sudouest.fr
Publié le 28/06/2023 à 6h00
Mis à jour le 06/07/2023 à 18h57



Depuis lundi 26 juin 2023, deux frères sont jugés pour une tentative d'assassinat survenue cours de la Marne, à Bordeaux, le 28 juillet 2020

La sensation d'amputation, « une main qui pend comme à un fil de chair ». Son corps est marqué à jamais. Son esprit aussi. Walid, aujourd'hui âgé de 20 ans, garde des séquelles d'une agression subie le 28 juillet 2020 cours de la Marne, à Bordeaux. Ce jour-là, vers 14 heures, alors qu'il est à trottinette avec son chien, il est attaqué à coups de machette et d'arme à feu. Si fort que deux os du poignet ont été sectionnés.

Un règlement de comptes en pleine rue qui vaut à deux frères, Hamza et Abdelkader Be..., qui tenaient respectivement la machette et le pistolet, d'être jugés depuis lundi 26 juin par la cour d'assises de la Gironde pour tentative d'assassinat. Les accusés ont toujours farouchement nié toute entente criminelle et toute intention homicide. Ils auraient eu peur des réactions de l'adolescent, décrit comme un caïd et réputé imprévisible et ingérable.

SUR LE MÊME SUJET

Un règlement de compte sanglant devant la cour d'assises de la Gironde

Deux frères d'une vingtaine d'années sont jugés dès ce lundi 26 juin par la cour d'assises de la Gironde pour une tentative d'assassinat sur un adolescent, le 28 juillet 2020, à Bordeaux. Le verdict est attendu la semaine suivante



Le procès de la victime

« Il est attaqué par deux personnes et se retrouve encerclé entre d'un côté une arme blanche effroyable et de l'autre une arme à feu, c'est bien lui la victime », corrige l'avocat de la partie civile, Me Alexandre Novion qui s'insurge tant il a le sentiment qu'on fait le procès de son client. Ne pouvant plus supporter d'être présenté comme le « méchant de l'histoire », Walid sort de la salle.

Les avocats de la défense, Mes Julien Plouton et Niels Capeyron, dressent un portrait peu élogieux de la victime, rappellent son casier judiciaire, évoquent des violences intrafamiliales contre ses sœurs et sa mère qui l'a élevé seul et le soutient sans faille durant le procès. Elle l'a reconnu en procédure : « Ce n'est pas une fleur », mais de là à lui trancher la main...

Appelée à témoigner à la barre, la directrice d'enquête de la police judiciaire ne se laisse pas démonter par les questions des avocats de la défense qui voudraient faire entrer les violences commises dans leur propre grille de lecture. Elle leur parle « des faits, rien que des faits », s'appuyant sur des images décortiquées de vidéosurveillance dont la projection est autant attendue que redoutée.

SUR LE MÊME SUJET

Vidéo. Cour d'assises de la Gironde : condamné à six ans ferme, il échappe à un retour en prison

Le jeune de 24 ans comparait depuis le 30 mai devant la cour d'assises de la Gironde pour avoir causé la mort de son meilleur ami sans avoir eu l'intention de le tuer



Le silence se fait dans la salle d'audience. Les images se passent de mots. Soudain, en haut de l'écran zoomé, la scène de violence est rejouée une énième fois. La ruée sur Walid, le bras qui s'arme et les mouvements larges avec la machette, des tirs vers le bas, en direction du chien ou de son maître dont les jambes ont ployé, la victime qui court en tenant ce qui lui reste de main, abandonnant sa trottinette et lâchant son chien qui fuit encore plus vite.

Menacé, prétendument mordu au thorax la veille par la victime qui n'a pas retenu ses coups et lui a déboîté l'épaule, Hamza B. se serait armé pour la confrontation suivante. Quant à Abdelkader, « il se positionne en protecteur de son frère agressé la veille », explique l'expert psychologue. L'accusé raisonne et parle encore avec l'immaturation d'un adolescent. Avec tout de même « une conscience coupable de l'acte », de cette histoire qui a mis leur vie entre parenthèses. Le verdict est attendu vendredi 30 juin.

Pour accéder à l'article :

<https://www.sudouest.fr/justice/reglement-de-comptes-sanglant-en-gironde-les-faits-rien-que-les-faits-et-les-images-a-la-cour-d-assises-15726546.php>

Réservé aux abonnés

Règlement de compte sanglant à Bordeaux : 7 et 9 ans de prison pour les auteurs

Lecture 2 min

Accueil • Faits divers



✎ Pour Me Alexandre Novion, qui défend Walid, les avocats des accusés ont voulu « retourner le procès contre la victime ». © Crédit photo : Guillaume Bonnaud/ - SUD OUEST »

Par Florence Moreau - fl.moreau@sudouest.fr

Publié le 30/06/2023 à 15h04

Mis à jour le 06/07/2023 à 18h57



La cour d'assises de la Gironde, qui jugeait Hamza et Abdelkader B. pour une tentative d'assassinat, les a condamnés pour des violences aggravées ayant entraîné une infirmité permanente

Il a eu peur de mourir et depuis, c'est parfois lui qui voudrait se donner la mort. Walid, aujourd'hui âgé de 20 ans, est bien la victime au procès qui se tient depuis lundi 26 juin devant la cour d'assises de la Gironde. Deux frères, Hamza et Abdelkader B. sont jugés pour avoir tenté de l'assassiner, le 28 juillet 2020, quand ils l'ont attendu cours de la Marne à Bordeaux, se sont rués sur lui en lui portant des coups de machette et en tirant avec un pistolet.

SUR LE MÊME SUJET

Règlement de comptes sanglant en Gironde : « Les faits, rien que les faits », et les images, à la cour d'assises

Depuis lundi 26 juin 2023, deux frères sont jugés pour une tentative d'assassinat survenue cours de la Marne, à Bordeaux, le 28 juillet 2020



« Mais ils ont mis tellement de boue sur lui pour couvrir le sang versé », ne décolère pas son avocat, Me Alexandre Novion. « Ils ont voulu retourner le procès contre la victime ». « Ils », ce sont les avocats de la défense, qui ont cherché dans le passé judiciaire ou le comportement de Walid de quoi expliquer le passage à l'acte de leurs clients.

« L'argument de ces jumeaux dans le crime, c'est la peur, alors que pour 50 grammes de cannabis volés, ils portent le châtiment sur la place publique. À coups de machette ! Une arme des cavernes pour des violences archaïques », gronde l'avocat, qui n'est pas convaincu qu'on a vraiment essayé de le tuer.

« Pour une raison de confort, on préfère les victimes innocentes. Mais là, la victime a navigué en eaux troubles ».

SUR LE MÊME SUJET

Un règlement de compte sanglant devant la cour d'assises de la Gironde

Deux frères d'une vingtaine d'années sont jugés dès ce lundi 26 juin par la cour d'assises de la Gironde pour une tentative d'assassinat sur un adolescent, le 28 juillet 2020, à Bordeaux. Le verdict est attendu la semaine suivante



« Pour une raison de confort, on préfère les victimes innocentes », pose l'avocat général Eric Legrand. « Mais là, la victime a navigué en eaux troubles ». Paradoxalement, le magistrat démonte l'accusation. Il ne croit pas à la tentative d'assassinat. Parce que les coups ne visaient selon lui pas des zones vitales, parce que « agir de concert ne veut pas dire concertation ». Il préfère qualifier les faits de violences ayant entraîné une infirmité permanente et requiert 6 ans contre Abdelkader B. [REDACTED] et 9 contre son frère Hamza.

Me Niels Capeyron, l'avocat du cadet, en appelle au bon sens. « Aucune zone vitale n'est ciblée. Abdelkader B. [REDACTED] vise le chien de la partie civile, rien que le chien par peur qu'il ne saute sur son frère. S'il veut tuer, pourquoi il s'en va ? Il est le premier à courir. Si c'est une punition, pourquoi l'infliger à 14 heures, à côté de la gare et son flux de voyageurs ? »

SUR LE MÊME SUJET

Règlement de comptes sanglant en Gironde : « Les faits, rien que les faits », et les images, à la cour d'assises

Depuis lundi 26 juin 2023, deux frères sont jugés pour une tentative d'assassinat survenue cours de la Marne, à Bordeaux, le 28 juillet 2020



Le choix de la violence

« Si Hamza B. [REDACTED] était si déterminé à tuer, pourquoi n'est-il pas allé au bout », feint de s'interroger Me Andéol Brachanet, un des deux avocats de l'accusé. Il a entendu trop de « si » pour faire entrer les faits dans la case tentative d'assassinat. L'avocat veut que la cour redonne aux faits leur juste qualification qui serait selon lui celle de violences ayant entraîné non une infirmité mais une incapacité totale de travail de plus de 8 jours. Une infraction pour laquelle le maximum encouru est de dix ans.

« La justice doit rester humaine et le rôle de l'avocat est de réduire la marque d'erreur », définit Me Julien Plouton, également avocat d'Hamza Bennacer. Il a vu « une espèce de surenchère » dans la déposition de la partie civile, qui quitte bruyamment la salle d'audience avec un regard noir et un murmure en direction du box.

L'avocat cite quelques paroles de rap, décrit la culture abusive de la virilité, la loi des quartiers, les effluves de cannabis. Colère ? Orgueil ? Son client, anxieux et blessé la veille, a eu peur d'être déconsidéré. « Ils ont fait le choix de la violence, ils vont être condamnés ». Me Plouton demande « de l'espoir ».

Après 4 heures de délibérations, la cour a condamné vendredi 30 juin les deux frères à 9 et 7 ans de prison.

Pour accéder à l'article :

<https://www.sudouest.fr/faits-divers/reglement-de-compte-sanglant-devant-la-cour-d-assises-de-la-gironde-6-et-9-ans-requis-15755762.php>

Réservé aux abonnés

Un règlement de compte sanglant devant la cour d'assises de la Gironde

Lecture 2 min

Accueil • Gironde • Bordeaux



Le jour des faits, les enquêteurs avaient fait boucler une partie du cours de la Marne à Bordeaux. © Crédit photo : Archives Claude Petit/ « Sud Ouest »

Par Florence Moreau - fl.moreau@sudouest.fr
Publié le 26/06/2023 à 8h30



Deux frères d'une vingtaine d'années sont jugés dès ce lundi 26 juin par la cour d'assises de la Gironde pour une tentative d'assassinat sur un adolescent, le 28 juillet 2020, à Bordeaux. Le verdict est attendu la semaine suivante

Quatre coups de machettes qui tranchent la peau, deux coups de feu qui manquent leur cible mais résonnent aux oreilles des passants, des cris de douleur, du sang maculant le trottoir, un jeune qui court, une main seulement retenue par des morceaux de chair, deux agresseurs qui prennent la fuite chacun de leur côté et un quartier gangrené par la drogue en toile de fond... La scène de violence a duré quinze secondes mais hante encore les nuits de certains témoins.

Le 28 juillet 2020, vers 14 heures, un adolescent de 17 ans qui circulait à vélo cours de la Marne, à Bordeaux, a été grièvement blessé à la cuisse et à la main. Avant de s'enfuir de l'hôpital sans signer de décharge en prétextant aller fumer une cigarette après son opération et de retirer sa plainte « par peur des représailles », il avait expliqué avoir dérobé 50 grammes de résine de cannabis à l'un de ses agresseurs.

SUR LE MÊME SUJET

Meurtre précédé de viol à Bordeaux : un sexagénaire condamné à trente ans de réclusion en Charente

L'homme s'était accusé du meurtre mais a toujours nié toute intention sexuelle. Il a été condamné au maximum de la peine encourue avec une altération du discernement



Ceux-ci ont été rapidement identifiés par les enquêteurs de la police judiciaire. Restait à les localiser. Trois semaines après les faits, Abdelkader B [REDACTED] porteur de l'arme à feu, était interpellé à Sanguinet, dans le nord des Landes. Et c'est après huit mois de cavale que son frère Hamza, détenteur de la machette, s'était présenté à l'hôtel de police de Bordeaux.

Un caïd imprévisible

Respectivement défendus par Mes Niels Capeyron et Julien Plouton, les deux frères sont jugés dès ce lundi 26 juin 2023 par la cour d'assises de la Gironde pour tentative d'assassinat. Une qualification pénale qu'ils contestent. Ils nient d'ailleurs jusqu'à l'intention homicide envers la victime.

Le premier accusé aurait tiré deux coups par terre. « Des coups de semonce pour que tout s'arrête. » Le second, qui dément tout vol de produits stupéfiants, aurait eu peur des réactions de l'adolescent, décrit comme un caïd et réputé imprévisible et ingérable, avec lequel il avait déjà eu une altercation la veille.

SUR LE MÊME SUJET

Cour d'assises de la Gironde : deux ans de prison ferme pour le « KO sec » et fatal

Deux hommes étaient jugés depuis le 16 juin après la mort d'un quadragénaire, frappé devant une discothèque de Mérignac le 7 mars 2015



Craignant d'être attaqué par le chien de la victime, un pitbull, il aurait asséné des coups de machettes pour faire peur à son tour. Il fait par ailleurs valoir qu'il est parti volontairement, ce qui ne signe clairement pas la volonté de tuer. Son avocat plaide donc pour une requalification de faits en violences volontaires aggravées.

“

« L'intention homicide semble bien résulter tant des armes employées, de la violence des coups portés que des zones du corps visées »

Leurs arguments n'ont pas convaincu jusqu'à présent. S'appuyant sur des images de vidéosurveillance et des témoignages, le juge et la chambre de l'instruction, qui ont renvoyé les deux frères devant une cour d'assises, analysent plutôt les faits comme « une action concertée ». « Un guet-apens » lors duquel les deux frères ont attendu l'adolescent sur le trottoir, « avec deux armes potentiellement mortelles ». « L'intention homicide semble bien résulter tant des armes employées, de la violence des coups portés que des zones du corps visées. »

Walid, aujourd'hui âgé de 20 ans et épaulé par Me Alexandre Novion, garde des séquelles physiques importantes de l'agression. Pour l'expert qui l'a rencontré au cours de la procédure, il cache aussi un retentissement psychologique sous « un positionnement de toute puissance infantile ». Le verdict est attendu le lundi 3 juillet.

Pour accéder à l'article :

<https://www.sudouest.fr/gironde/bordeaux/un-reglement-de-compte-sanglant-devant-la-cour-d-assises-de-la-gironde-15701131.php>